

Un nouveau délégataire pour la Clef de sol

Située dans le quartier République au 5, rue de Beaunes, à quelques mètres de la maison de retraite Marconi, la crèche La Clef de sol est gérée sous la forme d'une délégation de service public. La municipalité a décidé de conserver ce mode gestion de cet établissement de vingt berceaux mais elle va lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence.

« Les locaux nous appartiennent mais cette crèche a toujours été gérée sous la forme d'une délégation de service public en affermage (type de contrat dans lequel le propriétaire d'un bien en confie l'exploitation à un tiers, N.D.L.R.). La première société à gérer cette crèche a été la Maison bleue, aujourd'hui il s'agit de People and baby », a expliqué la première adjointe, Pascale Lery. Ce contrat d'affermage, qui a débuté en 2012, arrive à terme le 30 juin prochain.



La crèche de vingt berceaux est située dans le quartier République.

« Nous voulons avoir le temps de le refaire tranquillement. Nous avons étudié les différents modes de gestion et la solution qui nous est apparue la plus intéressante est la délégation de service public. »

« Nous avons du mal à recruter »

Depuis la création de cette crèche, la ville a choisi ce mode de fonctionnement pour « pallier à des difficultés de recrutement de personnel ». « Nous avons du mal à recruter car en Ile-de-France il existe beaucoup de crèches... Il est vrai que les sociétés privées y arrivent plus facilement. Cela nous permettait de ne pas avoir en direct la gestion du personnel, ce qui représentait un avantage impor-

tant. » Pascale Lery a avancé une autre raison pour laquelle la ville a eu recours à une délégation de service public. « C'était également intéressant sur le plan financier donc depuis 2008 cette crèche fonctionne de la sorte et nous sommes très satisfaits. Cela se passe très bien. »

L'établissement est fréquenté uniquement par des petits Catoviens. « Quinze places sont réservées à des Catoviens lambda et cinq sont dévolues à des enfants dont les parents travaillent dans des sociétés qui payent à leur place. »

La commission consultative des services publics locaux a été consultée. « Elle est d'accord pour que nous continuions dans le cadre d'une délégation de ce type. »

Ghislain Fournier est intervenu. « Nous allons pouvoir lancer la procédure de mise en concurrence rapidement », a conclu le maire avant que la délibération ne soit adoptée à l'unanimité par les élus du conseil municipal. ■

par S.r.

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

« Solution la plus intéressante »

